Des ressources pour l'évaluation
Des repères pour l'action

Etude préalable réalisée avec l'appui du F3E pour JURISTES-SOLIDARITES

Rapport final – 271Ep

Renforcement des associations de services juridiques populaires en zones urbaines, ACIJ Argentine, CVC Bolivie

28 septembre 2009

Danièle SEXTON
69 rue Pasteur, 65000 Tarbes
France
d.sexton@laposte.net

Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations
F3E • 32, rue Le Peletier 75009 Paris, France • T 33 (0)1 44 83 03 55 • F 33 (0)1 44 83 03 25 • f3e@f3e.asso.fr • www.f3e.asso.fr
Association loi 1901 • Organisme de formation professionnelle n° 1 175 33 664 75 depuis le 30 06 2000 • N° Siret : 410050678 00029 • Code APE : 913 E

Juristes-Solidarités
Espace Comme vous Emoi
5, rue de la Révolution,
93 100 Montreuil
France
Tel / fax : (33) 01 48 51 39 91
jur-sol@globenet.org
www.agirledroit.org

Asociación Civil por la Igualdad y la Justicia (ACIJ)
Av. de Mayo 1161 Piso 5to. Of. 9 - C1085ABB
Ciudad de Buenos Aires
Argentina
Tel.: (54 11) 4381-2371
info@acij.org.ar
www.acij.org.ar

Centro de Apoyo Legal Comunitario (CALC)
Padre Varvello 4800
Localidad de Paso del Rey (1742)
Municipio de Moreno - Provincia de Buenos Aires
Argentina
Tel.: 0237 462 0085

Fundación Uramanta
Calle Ernesto Daza 1814
Zona Muyurina,
Cochabamba
Bolivia
Tel: 591 44 53 90 82
direction@uramanta.org
http//Uramanta.org

Centro Vicente Cañas,
Avenida Mariscal Santa Cruz, #116
Valle Hermoso
Casilla 665
Cochabamba
Bolivia
Tel: (591) 4 476 22 75/8
fortalecimientobarrios@uramanta.org
vcanas@supernet.com.bo

Table des matières

Première partie: L'étude préalable, un laboratoire en soi 4

1. Le réseau Juristes solidarités 4
2. Une étude préalable à l'initiative de Juristes solidarités pour échanger des pratiques et identifier des perspectives.....5
   - 2.1. Les attentes et objectifs de Juristes Solidarités 5
   - 2.2. Le choix des associations 6
   - 2.3. L'élaboration des termes de références 6
3. Une étude préalable parsemée de débats 7
   - 3.1. La méthode proposée 7
   - 3.2. La méthode en pratique 8
   - 3.3. Force et faiblesse de la méthode 10

Seconde partie: Les pratiques de droits du CALC et du CVC 12

1. Le CALC et l'ACIJ 12
   - 1.1. Origine 12
   - 1.2. Les approches du CALC 13
   - 1.3. Les pratiques de droit 14
   - 1.4. Regards croisés 16
   - 1.5. Commentaires 17
2. Le CVC et la Fondation Sociale Uramanta 18
   - 2.1. Origine 18
   - 2.2. Les approches du CVC 19
   - 2.3. Les pratiques de droit 21
   - 2.4. Regards croisés 22
   - 2.5. Commentaires 24

Troisième partie: rencontres et perspectives 25

1. Ce qui unit le CALC et le CVC 25
2. Les différences 25
3. Les perspectives 26
4. Commentaires 27

Conclusions 30

1. Vers le futur 30
2. Recommandations 32

Première partie: L'étude préalable, un laboratoire en soi

1. Le réseau Juristes solidarités

Juristes Solidarités ((JS) est une association 1901 française basée à Montreuil, gouvernée par un collectif de 7 personnes activement impliquées dans la vie de l'association. Au quotidien, en 2009, deux salariés mènent l'ensemble des activités.

Créée en 1989, l'association a fondé son action sur un constat : le droit est un outil essentiel de développement et de transformation sociale lorsque les personnes auxquelles il est destiné se l'approprient véritablement, en apprenant à le connaître, à le ramener à leur quotidien, à l'utiliser et, si nécessaire, à favoriser son évolution. Ce constat est né d'une expérience concrète en France de syndicats paysans qui se sont formés à l'action juridique et ont lutté par eux-mêmes pour connaître et défendre avec succès leurs droits d'accès à la terre.

Juristes Solidarités défend l'idée que le droit est un outil de transformation sociale qui n'appartient pas qu'aux professionnels du droit mais aussi aux citoyens directement concernés, qui peuvent s'en saisir. L'objectif de l'association est par conséquent de promouvoir toutes informations, formations à l'action juridique et judiciaire des citoyens, et créer les conditions favorables à la multiplication de stratégies de réappropriation de leurs droits au quotidien par les populations, pour un développement autonome *(les pratiques populaires de droit*[1]*)*. L'autonomie et l'action citoyenne sont des valeurs au cœur du positionnement de Juristes solidarités. Par ailleurs, pour Juristes solidarités, le droit s'entend au-delà de la relation à l'Etat : l'association a une vision anthropologique du droit, élément créant aussi des relations entre les personnes (droits des associations, résolution alternative des conflits entre les personnes etc.).

Juristes Solidarités se définit comme un réseau international qui compte environ 200 membres à travers le monde: associations, mouvements sociaux, universitaires, juristes, syndicats. L'identification au « réseau » suppose une adhésion aux valeurs portées par l'association. Cependant le réseau reste informel, « réseau de fait » et les divers membres du réseau ne sont pas liés par une charte ni un programme d'actions commun.

Juristes Solidarités mène diverses activités pour atteindre ses objectifs et favoriser l'émergence et/ou le renforcement des initiatives de pratiques populaires de droit :

- **L' identification, la capitalisation et valorisation**, dans *les Suds* comme dans *les Nords*, des pratiques de droit initiées par les populations elles-mêmes (*pratiques populaires de droit*) ou par des associations développant un travail d'information et de formation à l'action juridique et judiciaire auprès des populations les plus démunies;
- **Le renforcement des acteurs de ces pratiques** par l'échange d'expériences, la diffusion d'information (publications, site Internet, …), le soutien de projets collectifs;
- **La sensibilisation** en France et en Europe de différents publics (étudiants en droit, travailleurs sociaux, grand public) au rôle que le droit peut effectivement jouer dans l'exercice de la citoyenneté et les processus de développement portés par les populations.
- **La formation** sur l'utilisation du droit pour différents collectifs (chômeurs, maisons de femmes, résidents de foyers de travailleurs migrants, habitants de quartier…)

[1] Le terme « pratiques populaires de droit » se réfère à toute action individuelle ou collective qui s'est appuyée sur le droit pour favoriser l'autonomie et le développement économique, social, culturel de la personne ou de la communauté qui en était l'initiatrice. Ces pratiques renvoient notamment à des mouvements collectifs d'utilisation et de production de droit, des modes de résolution pacifique des conflits de proximité (médiation), des formes originales de participation citoyenne, etc.

Juristes-Solidarités assure donc à la fois des fonctions de **centre de ressources international** (avec des fiches de capitalisation en français / espagnol / anglais), **d'animateur de réseau** pour faciliter les échanges d'expériences et la capitalisation, et d'association **militante en France** pour promouvoir la mise en œuvre de pratiques populaires de droit comme outil de changement social.

À sa création, il y a plus de 20 ans, Juristes Solidarités avait de nombreux contacts avec des organisations latino-américaines et a été très influencé par les travaux et les pratiques d'organisations du secteur de l'« éducation populaire ». Durant les années 90, Juristes Solidarités a appuyé différentes rencontres entre organisations latino-américaines et des capitalisations de leurs pratiques. Pendant la dernière décennie, les relations avec l'Amérique latine se sont espacées et les activités se sont recentrées sur un programme pluriannuel en Afrique (programme UMOJA : renforcement d'un réseau d'associations locales en Afrique via les échanges d'expériences) et des activités de sensibilisation et formation en France.

Depuis la fin 2007, Juristes Solidarités a entamé une démarche proactive pour reprendre contact avec des associations latino-américaines qui travaillent dans le domaine du juridique pour accompagner et favoriser des processus de développement et de changement social en zones urbaines. Ces contacts ont amené l'association à ce projet d'étude préalable.

2. Une étude préalable à l'initiative de Juristes solidarités pour échanger des pratiques et identifier des perspectives

2.1. Les attentes et objectifs de Juristes Solidarités

Les attentes de Juristes Solidarités dans ce processus de « retour vers L'Amérique latine » étaient à la fois :

- ✓ d'enrichir ses propres réflexions sur l'utilisation du droit comme outil de transformation sociale à partir des expériences des associations latino-américaines (capitaliser de nouvelles pratiques en tant que centre de ressources),
- ✓ ouvrir des portes pour, éventuellement, de nouvelles collaborations en Amérique latine en définissant quel pouvait être le rôle de Juristes Solidarités dans un projet global.

Juristes Solidarités dispose d'une expérience d'appui méthodologique dans le domaine de la capitalisation et a coordonné plusieurs projets destinés à renforcer les associations de services juridiques populaires, à travers l'échange d'expériences au niveau régional (par exemple le projet UMOJA en Afrique). En renouant des contacts avec l'Amérique latine, Juristes solidarités n'avait aucune ligne de travail prédéfinie mais espérait identifier des intérêts communs, concerter le cas échéant les composantes d'un futur projet avec les associations latino américaines et définir le rôle de chacun, y compris le sien. Par ailleurs, Juristes Solidarités n'est pas un bailleur et ne possède pas de ressources financières propres. Il convenait donc aussi de pré-identifier comment financer l'ensemble des activités en incluant des ressources pour couvrir le cas échéant l'appui de Juristes solidarités.

Dans cette perspective Juristes Solidarités a cherché à identifier au cours de l'année 2008 des organisations latino-américaines pour leur proposer de participer à un projet d'étude préalable qui permettrait d'analyser leurs pratiques, mener un travail conjoint de réflexion, et rechercher des points de rencontre pour envisager d'éventuelles futures actions ensemble. Le choix s'est

porté sur deux organisations, l'Association Civile pour l'Égalité et la Justice (ACIJ) à Buenos Aires, Argentine, et le Centre Vicente Cañas (CVC) à Cochabamba, Bolivie.

2.2. Le choix des associations

En 2007, l'ACIJ et le CVC avaient contacté et envoyé des informations sur leurs expériences respectives à Juristes Solidarités et une rencontre avait eu lieu à Paris avec un personne de l'ACIJ (plus personnelle qu'institutionnelle). Les expériences des associations semblaient correspondre aux pratiques que Juristes Solidarités souhaite promouvoir et les associations sont devenues membres de fait du réseau. Juristes Solidarités a rencontré par la suite ces organisations en juillet 2008 lors d'un voyage en Argentine et Bolivie et présenté sa proposition d'étude préalable (*Proposition de Travail, Coordination Recherche Juristes Solidarités, CVC, ACIJ*).

Depuis le début Juristes Solidarités a analysé que les deux organisations étaient différentes (l'ACIJ, spécialisée sur des appuis juridiques et judiciaires, le CVC sur des programmes de développement avec une approche par le droit), dans des contextes également très différents, mais que les deux organisations menaient un travail dans des zones périurbaines, pour défendre l'accès à des services publics. Juristes Solidarités a parié sur la richesse que pouvaient avoir des échanges avec ces deux organisations et leurs différences.

Les deux organisations ont confirmé leur intérêt pour un travail de réflexion sur leurs pratiques et sur les perspectives et parié également sur l'intérêt de l'étude préalable même si les résultats attendus du processus étaient peu définis. L'ACIJ a identifié que l'échange pouvait se centrer sur son programme de Centre d'Appui Légal Communautaire, le CALC, et élaboré une note de commentaires qui précisait son intérêt pour systématiser ses pratiques (cf. *Notas sobre la Propuesta de Trabajo Coordinación Investigación Juristes -Solidarités / Centro Legal Vicente Cañas / ACIJ*). Le CVC a regroupé ses activités par « collectifs » de bénéficiaires (enfants, jeunes, familles, organisations de quartier et sociales) et proposé d'échanger sur l'ensemble de ses pratiques avec ces 4 collectifs. Juristes Solidarités n'a pas orienté les organisations sur ces choix en considérant que les associations devaient définir par elle-même leurs intérêts et priorités.

2.3. L'élaboration des termes de références

Au cours des mois antérieurs, Juristes Solidarités a sollicité un appui technique et financier du F3E de France (Fonds pour des études préalables, études transversales et évaluations de projets) pour pouvoir réaliser l'étude préalable, la préparer, couvrir les frais de déplacements internationaux, des échanges, une rémunération des partenaires pour compenser les jours travaillés, et bénéficier d'un accompagnement externe par un consultant. L'étude préalable a aussi bénéficié de l'appui d'autres partenaires: la municipalité de Nantes, la municipalité de Montreuil et l'ONG Groupe Développement.

Juristes Solidarités a élaboré fin avril 2008 des termes de références, avec l'appui du F3E. (cf. « *termes de références pour l'étude préalable, renforcement d'associations de services juridiques populaires en zone urbaine, Argentine, Bolivie* »). Juristes Solidarités a inscrit l'étude dans une démarche de recherche-action dans laquelle chaque organisation devait porter une analyse critique sur ses propres pratiques, les éléments qui peuvent la renforcer, porter un regard sur les pratiques de l'autre organisation, identifier des points d'intérêts réciproques, et des possibilités d'action en commun. L'étude a été présentée comme « un projet en soi » avec une réflexion active par les acteurs eux-mêmes, dans une dynamique de

construction collective. Une analyse comparative était souhaitée, sous forme de « regards croisés » entre les deux organisations, avec les apports de Juristes Solidarités, partie prenante de l'étude. L'étude préalable devait également apporter des éléments de réflexion sur un éventuel réseau régional. L'idée de « réseau régional latino-américain » est apparu du fait que Juristes Solidarités intervient au niveau international dans des réseaux régionaux, assumant un rôle de coordinateur / animateur pour faciliter des échanges entre des acteurs de différents territoires. Juristes Solidarités privilégie les dynamiques régionales car l'association ne souhaite pas s'impliquer dans un contexte particulier. L'étude préalable devait donc confirmer si les futures actions envisagées pourraient être effectuées dans le cadre d'un réseau ou proposer d'autres formes de collaboration.

Les objectifs de l'étude préalable tels que définis par les termes de références peuvent se résumer ainsi:

- ✓ La systématisation sous forme de monographies et l'analyse collective des pratiques des organisations objet de l'étude (ACIJ/CALC et CVC) par les 3 acteurs impliqués (Juristes Solidarités, ACIJ, CVC)
- ✓ L'identification de futures activités en commun pour renforcer l'action de chaque organisation.
- ✓ L'identification d'autres organisations qui pourraient être associées pour conformer un réseau régional
- ✓ La définition du rôle de chacun, y compris de Juristes Solidarités, dans ces activités futures

Suite à un appel d'offres, le comité de sélection du F3E a choisi une consultante fin septembre 2008 pour accompagner le travail. Un contrat de services a été signé entre le F3E (financeur), la consultante et Juristes Solidarités (le commanditaire) sur la base de la proposition méthodologique de la consultante en réponse aux termes de références. Suite à certains retards de procédure, le contrat n'a pu être signé que fin novembre 2008.

3. Une étude préalable parsemée de débats

3.1. La méthode proposée

La proposition méthodologique de la consultante a cherché à répondre à la demande de « construction collective et autodiagnostic » des termes de référence: son rôle n'était par conséquent pas celui d'un « expert » au cœur du processus d'analyse et de systématisation, mais celui d'un accompagnateur pour faciliter les échanges, guider la rédaction des monographies (par les acteurs eux-mêmes) et permettre la formulation d'activités futures en commun, sans se substituer aux acteurs.

La méthode proposée prévoyait une phase de travail collectif préliminaire, avant la mission de terrain, pour échanger à distance sur l'action globale de chaque institution, les concepts et les démarches, et identifier ensemble les points d'intérêt commun sur lesquels concentrer plus particulièrement la mission de terrain. L'accompagnement incluait une proposition de guide pour que les institutions puissent formuler une ébauche de monographie pendant la phase préparatoire pour présenter ainsi les contextes, leurs analyses, leurs méthodes et une liste d'expériences concrètes. La phase préparatoire était considérée comme un élément clef pour compenser les limites en temps face aux attentes ambitieuses.

L'autre élément de la méthodologie était le fait de choisir des études de cas (quelques expériences, quelques pratiques) pour approfondir l'analyse pendant la phase de terrain. Il apparaissait qu'avec le peu de temps disponible durant la mission, il serait trop complexe d'analyser en détails toute l'action de chaque organisation. Cependant, en se basant sur les monographies, il semblait possible de sélectionner les expériences qui intéresseraient le plus chaque organisation et y consacrer le temps des missions de terrain pour l'analyse de ces pratiques (« études de cas »), des outils et processus. L'analyse de ces expériences particulières pouvait être effectuée sur la base d'entretiens avec les équipes, d'entretiens avec des bénéficiaires et avec d'autres acteurs du territoire, et si possible, en assistant à certaines activités. Les études de cas devaient permettre de mieux comprendre les démarches et les pratiques (de la théorie à la pratique) et les entretiens avec d'autres acteurs semblaient nécessaires pour mieux analyser les résultats et ne pas se baser uniquement sur le discours de l'organisation protagoniste.

3.2. La méthode en pratique

La mission s'est déroulée sur la base de la méthode proposée, avec cependant une phase préparatoire réduite, et une phase de terrain qui a consacré plus de temps que prévu aux débats sur les concepts et positionnements.

a) La phase préparatoire : recadrage et premiers échanges

Les premiers échanges ont mis en évidence des problèmes de disponibilité et certains désaccords de l'ACIJ sur des éléments de méthodologie (études de cas, rôle d'accompagnateur de la consultante). Après débats sur ces propositions, les modifications suivantes ont été adoptées :

- Réduction de 2 jours de la phase terrain
- Abandon du travail de systématisation et de la rédaction de monographies
- Formulation en échange d'un document synthétique de présentation
- Maintient de la démarche participative d'auto-analyse et du rôle de facilitateur de la consultante
- Programmation de la phase de terrain à partir de réflexions sur des concepts et d'échanges sur les présentations institutionnelles et les études de cas.

Les deux organisations ont remis en février 2009 leur document de présentation :

- Le document du CVC a permis une présentation exhaustive (85 pages) générale des activités du CVC (et l'évolution des programmes), mais sans présenter ses pratiques de droit et de possibles études de cas.
- Le document de l''ACIJ a facilité une présentation synthétique (5 pages) du CALC, avec des éléments sur ses pratiques de droit mais sans orientations précises sur les études de cas.

Les présentations de chaque institution n'ont généré aucun commentaire réciproque et n'ont pas permis de cerner les intérêts communs ni de définir les études de cas sur lesquelles centrer la mission. L'élaboration du programme de travail de la mission est restée en attente et un programme approximatif a été envoyé au dernier moment, pour discussion sur le terrain.

b) La phase de terrain : présentations, débats et regards croisés

La mission de terrain s'est déroulée du 3 au 13 mars à Buenos Aires (Argentine) et Cochabamba (Bolivie). Le programme de la mission est présenté dans le tableau 1. Ce programme a été discuté le premier jour même si certains participants ont du s'absenter ce qui a limité la concertation (notamment sur le choix des activités à approfondir).

Différentes étapes	Calendrier
Échanges CALC /CVC et regards croisés	
Présentation globale, présentation des attentes du CALC /ACIJ, du CVC/ de la fondation Sociale Uramanta, de Juristes Solidarités	Le 3/03
Présentation institutionnelle du CALC	Le 4/03: CALC Le 9: CVC
Présentation du CALC, des contextes, des approches. Débats sur les concepts (théorie), les positionnements et les démarches (aller/retour entre CALC/Juristes Solidarités/CVC)	Le 4/03 (surtout en Argentine) Le 9/11 matin /03: CVC
Présentation des axes de travail, les pratiques / analyse de documents / entretiens avec des « bénéficiaires »	Le 5/03 CALC Le 9 après-midi, 10/03 CVC
Participation à une activité (formation, accompagnement)	Le 5/03 CALC Le 11 /03 après-midi, CVC
Préparation de la restitution des regards croisés: points d'attention, interrogations. (regard du CVC sur le CALC, du CALC sur le CVC, de Juristes Solidarités sur le CALC et le CVC)	Le 4.5 (nuits) Le 12/03 matin Bolivie
Restitution des regards croisés Présentation de schémas, commentaires	Le 6/03 Argentine Le 12/03 Bolivie
Synthèse, points de rencontres et perspectives	
Présentation de Juristes Solidarités et de ses activités	Le 12/03 Atelier final
Pluie d'idées sur les perspectives: élaboration d'une liste d'activités à partir de ce que chaque institution peut donner et recevoir des autres organisations (en incluant Juristes Solidarités)	Le 12/03 Atelier final
Synthèse (par la consultante): points communs entre les 3 organisations / divergences / perspectives	Le 13/03 Atelier final
Débats sur les perspectives Élaboration d'un plan de travail plus détaillé (compromis, moyens humains/financiers/dates)	Le 13/03 Atelier final
Évaluation de la mission	Le 13/03 Atelier final

Tableau 1 : programme de la mission de terrain, étude préalable ACIJ – CVC- JS

La mission a suivi une démarche d'aller/retour entre présentation des axes de travail et des démarches de chaque institution, et présentation d'expériences concrètes, en laissant les débats ouverts pour analyser les démarches, les concepts, et pour qu'apparaissent plus clairement les similitudes et les différences. Après la présentation de chaque institution et de ses expériences, chaque organisation a présenté sa vision, ses réflexions sur le travail de l'autre organisation (« regards croisés ») à partir d'un ou plusieurs schémas. Les critères d'analyse étaient libres pour que les regards croisés reflètent également les éléments importants pour chaque institution. La restitution de chaque regard croisé devait apporter des éléments de réflexion sur les enjeux et faciliter l'analyse des points communs.

Les visites de terrains ou rencontres de bénéficiaires et partenaires ont été moins nombreuses que prévues :

- En Argentine, elles n'ont pratiquement pas eu lieu, à la demande du CALC qui préférait centrer l'analyse sur sa propre réflexion. Une bénéficiaire a assisté à une réunion. L'observation d'activités a été limitée à des échanges avec quelques élèves avant le début d'un cours et la participation à un entretien individuel de la clinique juridique (dépôt de plainte, premier contact).
- En Bolivie, une visite de terrain a permis de visualiser la zone de travail. Des entretiens ont eu lieu avec des bénéficiaires de divers programmes. Les participants ont pu observer également quelques activités (émissions de radios) et participer à une réunion de concertation (sur un cas d'organisation collective pour la fermeture d'une décharge publique de Cochabamba).

Un temps de présentation additionnel a été prévu pour Juristes Solidarités en fin de mission, pour essayer de combler le manque d'informations plus en détails sur l'association et ses expériences.

3.3. Force et faiblesse de la méthode

La méthode mise en œuvre a souffert de quelques tâtonnements. Elle a rencontré certaines résistances car dans son intégralité elle n'a pas été validée par l'ensemble des partenaires, les points de vue sur le travail à réaliser étant assez divergentes.

La méthode a permis de partager des réflexions sur les concepts même si des consensus n'ont pas été atteints. Les échanges ne doivent pas chercher à valider une approche unique, ni vouloir formuler une définition homogénéisée de concepts. Reconnaître les différences favorise une réflexion sur ses propres pratiques et amène chaque organisation à se questionner, se repositionner, ou mieux expliciter les spécificités de ses approches.
Les débats ont été souvent longs et laborieux (ils ont été peu guidés) mais il était aussi important de laisser la place au débat et d'avancer dans la compréhension par tous des contextes, des démarches, des positionnements, des divergences et désaccords. Il était important de visualiser le cas échéant l'impossibilité de construire des consensus. Ces échanges ont été difficiles mais constructifs pour la réflexion de chacun.
Les présentations (orales et écrites) ont permis la découverte des pratiques de droit, et la découverte de nouvelles réalités et contextes. Les entretiens avec des bénéficiaires (en Bolivie) ont donné quelques éléments complémentaires sur les résultats.

La participation ou l'observation d'activités concrètes (formations, réunion avec des participants aux activités) a fait défaut : elle aurait permis de mieux échanger sur des outils et des processus.

La synthèse et les débats sur les perspectives ont eu lieu « à chaud ». Les perspectives restent générales et limitées. Cette réflexion sur l'avenir aurait du être reprise à un niveau plus institutionnel après la mission de terrain et après la restitution interne réalisée par chaque organisation.

L'évaluation de la mission a eu lieu au cours de la dernière matinée en Bolivie et reprend certains des éléments précédents :

- Au niveau des résultats, les participants (Juristes Solidarités, CVC, ACIJ) ont montré une satisfaction générale en termes d'échanges et souligné quelques avancées pour l'identification de perspectives.
- Au niveau du processus vécu et des méthodes de travail, l'évaluation a mis en relief un mécontentement particulièrement des organisations latino-américaines. Ce mécontentement soulignait: les problèmes de calendrier, les difficultés de communication avant la mission, le changement de proposition de travail, les désaccords sur la méthode proposée, un rythme trop intense de la mission de terrain, des horaires non définis, des per diem remis tardivement. Les organisations ont jugé que la méthode de travail n'était pas claire, que les débats étaient trop longs sans obtenir de consensus, et que la consultante était restée trop en retrait. Les participants ont par contre apprécié l'exercice de regards croisés (avec utilisation de schémas).
- Les organisations latino-américaines ont été assez critiques sur le rôle de Juristes Solidarités qui leur a semblé peu clair et ont jugé que Juristes Solidarités intervenait trop souvent dans les débats depuis sa propre perspective.
- Juristes Solidarités a exprimé des regrets sur le déroulement de la mission, particulièrement sur le fait que, face aux difficultés rencontrées, le dialogue n'ait pas pu avoir lieu avec plus de propositions alternatives.

Globalement, la mission n'a pas pu répondre à toutes les attentes des termes de références. La rédaction de monographie a été remplacée par une présentation pour permettre aux organisations latino-américaines de se connaître réciproquement (au stade de la phase préparatoire) et la phase de terrain n'a pas pu inclure un travail d'identification d'autres organisations ni de construction d'un réseau régional. Il est apparu au cours du processus qu'il était difficile d'intégrer d'autres acteurs: les échanges entre organisations présentes ont mobilisé déjà beaucoup de temps (c'était déjà un défi en soi).

L'étude préalable a été un laboratoire qui a permis de révéler des différences d'approches, des objectifs institutionnels particuliers, mais aussi des points de convergence dans l'utilisation du droit comme facteur de changement social.

Le processus laisse des apprentissages pour mener d'autres projets - recherche ou études préalables et pour la construction de dynamiques collectives.

Seconde partie: Les pratiques de droits du CALC et du CVC

Cette partie résume essentiellement les échanges qu'il y a eu pendant la mission sur les activités du CALC et du CVC et leurs pratiques du droit. Après une présentation synthétique de chaque organisation, sont retranscrits les points de réflexion et les enjeux soulignés par les regards croisés.

1. Le CALC et l'ACIJ

1.1. Origine

L'Association Civile par l'Égalité et la Justice (ACIJ) est née en 2002, créée par un groupe d'avocats accompagnés par des enseignants de la faculté de droit de Buenos Aires. Son objectif était de prendre part à la construction de la démocratie en Argentine avec une approche par le droit, et d'influencer les politiques publiques pour améliorer l'accès aux services publics. Différents programmes se sont développés en appui aux institutions de Buenos Aires (renforcement institutionnel, études sur la corruption,) et d'autres programmes se sont mis en place pour réclamer à l'État l'accès à des services publics de qualité, et l'égalité des citoyens face à ces services publics.

À partir de 2003, l'ACIJ a développé un travail différent avec la création d'un Centre d'Appui Légal Communautaire (CALC) dans les alentours de la capitale, dans la commune de Moreno. Ce centre a initié un travail plus directement avec les populations et leurs organisations (et non pas vers des institutions). Le CALC est né d'une demande d'appui juridique d'une association de sportifs de Moreno (Défenseurs du Chaco) et grâce un financement de la Banque Mondiale pour initier une clinique juridique dans des quartiers populaires.

Le CALC apparaît pour répondre à des nécessités d'appui juridique (offrir un service juridique) dans des quartiers de la commune de Moreno qui connaissent de nombreuses difficultés économiques et sociales, avec une population très jeune, un fort isolement, et beaucoup de besoins non couverts. Peu de maisons ont accès aux services publics (eau, ramassage des ordures, transport) et les institutions judiciaires et sociales sont peu présentes dans le territoire : elles sont concentrées dans la capitale de province éloignée à plus de 2 heures. Dans ce contexte, l'ACIJ intervient auprès des personnes affectées pour appuyer par la voie juridique les processus d'exigibilité des droits économiques, sociaux et environnementaux. Elle intervient par des actions de formation, grâce à une méthodologie propre systématisée dans un guide "*Guía de Acción Legal Comunitaria, ACIJ – CALC 2008";* par le biais de services de conseil juridique, et par la résolution de cas juridiques.

Autour de ces principes d'origine, l'ACIJ a développé d'autres programmes pour atteindre ses objectifs institutionnels depuis sa création:

- Un programme de renforcement institutionnel pour la construction d'institutions démocratiques (formation et débats avec des juges, avec la magistrature)
- Un programme d'éducation pour tous pour réclamer une éducation de qualité (dans tous les secteurs la ville de Buenos Aires)

- Un programme de construction de réseaux dans les quartiers marginaux de la ville de Buenos Aires (las villas)
- Un programme pour l'accès à des services publics pour les Communautés

1.2. Les approches du CALC

Le CALC est un centre d'appui légal avec un ancrage territorial dans la commune de Moreno. Comprendre les pratiques et activités du CALC suppose comprendre ses approches qui sont fondées sur l'analyse et la lecture que les membres du CALC font de leur contexte argentin et de leur histoire.

L'action de l'ACIJ apparaît en 2002 dans une jeune démocratie, avec une nouvelle constitution déjà approuvée depuis 1994, par conséquent dans un contexte où des espaces de participation ne sont pas particulièrement visibles ni inscrits dans les agendas. Le pays est immense et Buenos Aires est un monde en soi. Même s'il y a des différences entre le Sud et le Nord du pays (le Nord étant plus andin), les groupes indigènes sont peu nombreux (ils ont été réduits au cours de l'histoire) et il y a pas ou peu de mouvements de revendication d'identité ou de références à des valeurs et des normes coutumières. Les lois sont établies; pour tous.

⇨ Les perspectives d'intervention de l'ACIJ et du CALC se focalisent par conséquent sur l'utilisation de la loi pour obtenir davantage de justice sociale, c'est-à-dire sur l'accomplissement des diverses lois. Les programmes cherchent à favoriser la bonne gouvernance des institutions et à réclamer à l'État : le droit est un outil pour obtenir davantage de justice et d'égalité. Les pratiques sont dirigées vers l'État (réclamer à l'Etat).

⇨ Pour l'ACIJ, et particulièrement pour le CALC, apparaît la réflexion sur son rôle, son positionnement face au « secteur populaire »: travailler « pour » le secteur populaire ? En « appui à » ? Pour son « renforcement » ? « Avec »? Qu'est ce que "le secteur populaire? L'ACIJ refuse de considérer le secteur populaire comme faisant partie des sphères "alternatives" de la société, et préfère parier plutôt pour une société inclusive.

⇨ Le CALC ne cautionne pas un positionnement qui considérerait que « ce qui est populaire » (les habitants avec leurs organisations), doit être au cœur des processus ou que les organisations populaires doivent être considérées comme les uniques acteurs légitimes. Le CALC ne se positionne pas comme un accompagnateur qui facilite le renforcement de la population (acteur populaire). Au contraire, la réflexion du CALC est de considérer que chacun est un acteur critique et doit assumer son rôle. Par conséquent, le CALC revendique son propre rôle comme acteur autonome et légitime.

La crise économique et financière des années 2000 a évidemment affecté les secteurs « populaires » de la population en Argentine mais aussi la classe moyenne qui avait quelques ressources financières dans les banques, ressources qui ont perdu d'un jour à l'autre plus de la moitié de leur valeur. Les concerts de casseroles ont regroupé une autre fois des secteurs très différents au sein de « mouvements ». La crise a renforcé la méfiance vers l'État, et le sentiment pour certains, que quelque chose nouveau devait sortir, apparaître, pour changer le système politique, social, financier, et qu'une construction collective était nécessaire pour obtenir ce « quelque chose de nouveau ».

⇨ Le CALC prend en compte dans ses analyses et réflexions stratégiques cet objectif de recherche de changement social par, et grâce à, la construction collective. La

construction collective implique d'un côté être reconnu comme un acteur critique, actif, qui intervient et prend part aux processus, et de l'autre, favoriser que d'autres acteurs (des communes) prennent part aussi activement aux processus, explicitent leurs demandes, proposent. La construction collective est un objectif en soi du CALC. Dans ses stratégies, dans ses pratiques, apparaît la recherche de l'équation: Je + tu = nous (« je suis un acteur, les autres sont d'autres acteurs, et parfois nous pouvons nous rencontrer dans une dynamique collective»). En assumant que le CALC est un acteur autonome, dont les compétences sont du domaine juridique (tous le personnel sont des avocats), leur champs de travail se centrent forcément sur la justice (avec des stratégies de négociation, médiation ou des dynamiques judiciaires).

Un autre aspect important du contexte, est l'apparition dans la constitution de l'Argentine de 1994 de la figure de « *amparo* » ou « recours collectif constitutionnel »[2] qui permet à toute personne d'exiger le respect des droits constitutionnels devant les tribunaux. Ainsi, la constitution ouvre un nouvel espace d'intervention dans le domaine juridique, en permettant une action juridique collective pour réclamer des droits. Cette demande « collective » peut être comprise comme:

- une action d'un groupe pour soutenir les droits niés d'une personne
- une action d'un groupe pour soutenir les droits niés d'un groupe
- une action d'un organisme (juridique) pour soutenir les droits niés d'un groupe

⇨ Pour l'ACIJ en général et le CALC en particulier, comme pour d'autres associations du domaine du droit en Argentine, la figure de « amparo » ouvre une voie pour mieux réclamer à l'État l'accomplissement de lois ou de services publics. Pour l'ACIJ, la constitution devient un outil important qui s'inscrit dans sa stratégie de réclamation à l'État et de recherche de construction collective. Comme les demandes ne peuvent être présentées que par des avocats, pour l'ACIJ/ le CALC, cette condition valide son positionnement d'acteur légitime qui apporte ses compétences et permet des actes judiciaires. («Certains processus ne peuvent être résolus que par un avocat»)

1.3. Les pratiques de droit

Le bureau du CALC se trouve dans la commune de Moreno dans un bâtiment partagé avec l'association des « défenseurs du Chaco » (jusqu'à présent). Le CALC développe 3 types de pratiques (3 domaines d'action):

- Des services d'aide juridique pour la population avec « une clinique juridique » située dans son bureau de Moreno
- Des activités de formation principalement pour des jeunes ou des collectifs de voisins
- Une implication dans des « cas collectifs », cherchant à construire des processus collectifs

La clinique juridique:

La clinique juridique a été la porte d'entrée au territoire et est encore un moyen de relation concrète avec la population. D'une certaine manière, la clinique juridique donne une légitimité au CALC. Bien que le CALC ait comme objectif « la construction collective », « le changement social », il fait face à une population qui plus que tout, veut résoudre, et rapidement, ses nécessités, ses conflits. La clinique

[2] L' « amparo » est un recours en protection des droits reconnus par la constitution pouvant être exercé par tout citoyen devant les tribunaux nationaux compétents, dès lors qu'il est victime d'une violation des droits fondamentaux reconnus dans la constitution. Cette procédure ouvre une brèche pour agir en justice, non seulement contre une personne morale ou physique qui viole les droits par son action, mais également par son inaction. C'est la possibilité ouverte aux citoyens de réclamer la mise en œuvre de leurs droits- créance aux pouvoirs publics devant les tribunaux

permet de répondre à quelques nécessités, donner un service, mais permet aussi d'identifier des cas individuels semblables qui ouvrent la possibilité d'un travail dans une autre démarche, vers des processus de formation et de construction collective.

La clinique reçoit 6 heures/semaine des demandes pour divers motifs de conflit, sur des cas individuels (conflits familiaux, entre des voisins, des organisations, services publics). La clinique ne traite pas les cas dans tous les domaines mais privilégie les demandes qui concernent les services publics. Elle traite également des cas de conflits familiaux. Pour les autres thèmes, elle fournit des informations et redirige les personnes vers d'autres structures plus spécialisées (dérivations pour les cas de conflits du travail, de propriété…). La clinique ne s'implique pas dans les conflits de terre, bien que très nombreux. La clinique a traité autour de 400 cas en 4 années.

Dans les cas concernant l'accès à des services publics (eau, routes, santé…), le CALC essaye par la suite de regrouper les cas individuels semblables pour « les collectiviser » et les porter collectivement pour réclamer des droits à l'État.

La clinique est également un terrain de formation pour des étudiants en droit qui font leur stage pratique pendant une année dans le CALC. Certaines personnes du CALC donnent des heures de cours (6 heures/semaine à Moreno, d'autres ateliers théoriques dans les bureaux de l'ACIJ) et les étudiants participent à l'analyse et la résolution de cas (accompagnés par le personnel du CALC). Le CALC est habilité pour cette formation et reçoit une rémunération de la Faculté de droit de Buenos Aires. La formation des étudiants est une opportunité pour sensibiliser les futurs professionnels au travail dans des quartiers difficiles, et pour traiter les divers cas de la clinique.

Les activités de formation:

Le CALC identifie 3 étapes dans l'évolution de ses activités de formation:

- Au début, les activités de formation se focalisaient sur la réalisation d'ateliers ponctuels pour des organisations, des avocats, selon les opportunités. Ces ateliers permettaient d'initier des activités, des contacts dans le territoire. Les contenus comprenaient différents thèmes légaux (en facilitant parfois l'intervention de spécialistes), des réflexions pour améliorer le travail les avocats, et des réflexions sur la possibilité d'utiliser l'outil juridique pour réclamer à l'État les droits niés.
- Le CALC a par la suite formalisé la création d'un secteur de formation et a mis en place un grand nombre d'ateliers («marathoniques»). La majorité des ateliers s'adressait à un public de jeunes et ils s'effectuaient dans des salles de classes. Ils avaient été négociés avec les directeurs et été intégrés aux activités dans les écoles. Les interventions se sont concentrées sur des sujets de citoyenneté, de participation, de droits, pour que les participants à ces ateliers puissent se reconnaître comme des acteurs critiques pour la résolution de leurs conflits. La formation cherchait à favoriser la participation des jeunes.
- Dans l'étape actuelle, les activités de formation ne sont pas exhaustives mais plus ponctuelles (et stratégiques) avec quelques groupes pour accompagner des processus. Le CALC se propose d'accompagner avec ses activités de « formation », 2 ou 3 cas par an. Les objectifs restent de favoriser la formation d'acteurs critiques pour la résolution de conflits, et pour définir des stratégies. La méthodologie d'intervention a été systématisée dans le guide "*Guía de Acción Legal comunitaria (ACIJ – CALC 2008)*". Esta sistematización debe permitir a otros actores que llevan acciones colectivas, actuar en "clave de derechos"

  Les objectifs des pratiques de formation peuvent ainsi être résumés:

  - Préparer des sujets de droit: favoriser le sujet critique qui dit quelque chose/ fonde sa réflexion /propose.

- Faciliter la visualisation des droits (des nécessités aux droits)
- Identifier des acteurs (et le rôle/ la responsabilité de l'État)
- Définir ce qui est recherché, souhaité comme résolution du conflit
- Définir des stratégies (négociation, conciliation, mesures judiciaires, mesures préventives) vers différents acteurs

Les pratiques de « cas collectifs »

Les pratiques de « cas collectifs » est un objectif en soi pour le CALC. On sous entend par « cas collectifs », des processus collectivement menés par des acteurs critiques (en incluant le CALC comme acteur) pour réclamer des droits à l'État, rechercher la transformation sociale et influencer des politiques publiques. Les autres pratiques de droit du CALC (les services juridiques pour des cas individuels, les activités de formation sur le droit) peuvent être considérées comme des étapes préalables qui doivent/ peuvent faciliter le début de processus de « cas collectifs ».

Dans les processus de cas collectifs, le CALC se charge de rechercher comment mettre en relation les divers cas avec des articles de lois qui pourraient être saisis pour réclamer des droits (lecture des différentes lois par rapport au sujet). Les droits bafoués relatifs aux cas collectifs peuvent être réclamés en adoptant différentes stratégies par des activités de négociation, médiation ou des processus judiciaires avec la figure de «amparo » (recours constitutionnel collectif). Le CALC prend part (avec les autres acteurs) à l'évaluation de la faisabilité de la démarche et à la définition et validation des différentes stratégies. Autre outil utilisé: des demandes de mesures préventives immédiates en attendant que les cas de réclamations soient résolus. Le fait de réclamer des mesures préventives permet d'améliorer certains services publics et d'assurer la couverture de certains besoins.

Dans les faits, le CALC a accompagné quelques cas collectifs: le cas le Colmenar [3].et un autre cas sur une problématique de transport (cas qui n'est pas encore totalement résolu).

1.4. Regards croisés

A partir de la présentation du CALC par ses membres (analyses et pratiques), et la présentation de quelques cas plus concrets (le cas de concertation dans une école et d'un conflit de transport), les participants à ces échanges (CVC/Juristes Solidarités) ont réagi et souligné certains aspects qui apparaissent comme des points de réflexion, des enjeux:

⇨ **L'articulation entre les différentes pratiques:**

Les pratiques ont leurs spécificités: quels sont leurs points de rencontre ?

Les pratiques de services juridiques (au sein de la clinique) donnent pied aux pratiques de formation pour obtenir ensuite des dynamiques de cas collectifs. L'articulation n'est toutefois pas facile.

Quand le CALC essaie de « collectiviser les cas individuels », les processus de mobilisation sont longs (il faut alors construire une dynamique collective). Ne serait-il pas préférable d'essayer de s'articuler avec des organisations, des collectifs du territoire, déjà constitués ?

L'action judiciaire est aussi un processus long en soi et les sentences ne sont pas toujours appliquées. Comment alors articuler ces processus à des dynamiques de pression sociale ?

[3] Le cas du Colmenar est terminé. L'expérience systématisée est présentée dans le document: *Proposition d'action communautaire*, ACIJ, CALC, Oct. 2008

⇨ **Le positionnement des acteurs**

Le CALC est un acteur en soi. Quel est le rôle des autres participants ?

À quel moment, et avec quels critères le CALC décide t-il de commencer / terminer l'accompagnement d'un cas ?

Quelle est l'autonomie des acteurs ?

Le personnel du CALC/l'ACIJ est composé uniquement d'avocats. Ils accompagnent et prennent part à des processus d'un point de vue juridique. Ne serait-il pas intéressant de disposer d'une équipe avec d'autres compétences (pluridisciplinaire) ? D'autres compétences pourraient aider à comprendre mieux les contextes, les dynamiques sociales et à donner des éléments vers d'autres formes d'action (intéressant ?)

⇨ **Objectifs de la formation**

La formation facilite un processus social, pour construire la citoyenneté

Quel est le public prioritaire ?

Pourrait-on former des promoteurs de droit dans la Communauté, la commune ?

Schéma du regard croisé de du CVC au CALC (Buenos Aires, 6/03/2009)

1.5. Commentaires

Avec un regard externe (de la consultante qui accompagne les échanges), quelques commentaires peuvent être ajoutés sur l'expérience du CALC.

La démarche du CALC mise sur des processus collectifs: je + tu = la construction du « nous ». Cette approche permet au CALC de justifier et revendiquer clairement son propre rôle (le « je ») et de rechercher comment et où le CALC peut apporter ses compétences juridiques. Le risque encouru réside dans le fait de ne pas obtenir « le nous »: si les autres acteurs ne prennent pas part de manière active au processus ou si, pour un motif ou un autre, les dynamiques engagées et les mécanismes de décisions ne sont pas réellement participatifs. Il peut être intéressant alors de garder comme point d'attention le fait de veiller à ne pas

avancer « seul », ne pas se substituer aux autres acteurs et se demander toujours dans quelles mesures la dynamique reste réellement collective.

Une autre interrogation apparait sur la perception du CALC par les autres acteurs du territoire, et par l'État. Le CALC a-t-il obtenu une légitimité et est-il reconnu comme un acteur du territoire ? Sa participation à des processus collectifs avec les acteurs concernés, affectés, renforce –t- elle ces acteurs ? Ou affecte-elle leur crédibilité et la légitimité des processus ? (« ils viennent négocier, mais ne sont pas d'ici »). Il semble important d'analyser la perception que peuvent avoir les autres acteurs du territoire du CALC (les autres organisations, la municipalité, l'État.) au moment d'évaluer et valider des stratégies.

Dans la recherche de processus collectifs, le CALC focalise son action sur le fait d'être reconnu comme un acteur et cherche à faciliter la rencontre avec « l'autre, sujet de droit ». Il convient de souligner que le CALC, (l'ACIJ en général), prend peu part aux dynamiques locales ou nationales de réseaux, en association avec d'autres organisations du territoire qui travaillent le même sujet. Ne serait-il pas constructif d'imaginer un travail en réseau pour se renforcer justement et obtenir une certaine construction collective ?
La question de l'articulation/ le réseautage avec les autres acteurs est souvent un point essentiel pour garder une connaissance globale du contexte; s'enrichir par les expériences d'autres acteurs et faire évoluer sa propre stratégie (processus qualité).

Le CALC a identifié quelques difficultés dans les processus auxquels il participe:
- Les priorités changent (les conflits d'hier ne sont pas ceux de demain) alors que les processus de résolution de conflits sont longs, demandent du temps
- Parfois, les conflits sont résolus (même si parfois partiellement) sans que la stratégie n'ait pu se déployer pour réclamer à l'État
- La multiplicité d'activités des habitants ne facilite pas leur implication dans les processus (les conflits identifiés ne sont pas toujours les priorités…)

Ces difficultés identifiées montrent qu'il est toujours important de pouvoir comprendre mieux les contextes et les dynamiques sociales.

Considérant les difficultés qui existent dans la commune de Moreno pour l'accès à des institutions, et d'autres facteurs sociaux (clientélisme, chef politique.), le contexte semble différent de celui des districts de la capitale de Buenos Aires où l'ACIJ agit généralement. On peut logiquement s'interroger si les pratiques développées à Buenos Aires par l'ACIJ (notamment les stratégies pour réclamer des droits à l'État par la voie judiciaire) peuvent ou non être utilisées de la même manière dans des territoires comme celui de Moreno. Certains cas collectifs travaillés interpellent sur la réalité et la faisabilité des actions judiciaires en partie à cause de certaines failles du système judiciaire. Les stratégies de recours constitutionnel collectif ont-elles le même potentiel dans des territoires où l'État n'est pas présent ?

2. Le CVC et la Fondation Sociale Uramanta

2.1. Origine

Le Centre Vicente Cannes (CVC) est né en 1999 comme bras social de la paroisse Santa Vera Cruz, dans la zone sud de la ville de Cochabamba, créé par la Compagnie de Jésus. Ses objectifs sont:

- fournir des services (d'éducation, de cantine infantile, de microcrédits, des médicaments, des bourses) pour répondre aux nécessités de la population de la paroisse (besoins divers et urgents)
- renforcer des groupements de quartier et d'organisations sociales pour qu'ils soient organisés et réclament leurs droits

Deux autres centres de la compagnie de Jésus interviennent à côté du CVC:

- le Centre Médical Andres Pedrón avec des programmes de santé et, récemment des programmes de santé préventive dans les quartiers
- le Centre Intermédiaire (Cuarto Intermedio), centre de recherche et de publication sur les réalités locales et nationales

À partir de 2006, les 3 centres se sont regroupés au sein d'une fondation, la Fondation Sociale Uramanta dont le rôle est de faciliter une administration centralisée et une utilisation plus efficace des ressources financières et humaines des 3 centres. Le CVC regroupe environ 18 professionnels (et seulement 2 religieux), avec des compétences et des formations professionnelles diversifiées. Dans 70% des cas, le personnel est originaire du territoire (zone sud de Cochabamba). Le CVC inclut des stagiaires (nationaux) dans son équipe et parfois, des volontaires internationaux. La Fondation Sociale Uramanta représente un total de 40 personnes.

Le CVC est apparu pour répondre à des nécessités plurielles (offrir différents services) dans des quartiers des secteurs sud de Cochabamba avec beaucoup de difficultés sociales, peu d'accès à des services publics (sans eau), une population indigène avec peu de ressources financières, une population de migrants dans certains quartiers (mineurs, paysans qui arrivent d'autres zones du pays) et avec des situations complexes, des règlements illégaux et des conflits pour la légalisation des terrains.
Pour accomplir ses objectifs, le CVC se divise actuellement en deux départements avec différents programmes:

- Le département de promotion sociale avec 4 programmes
  - Le programme d'éducation infantile (éducation et cantines)
  - Le programme de violence familiale (sensibilisation, appuis)
  - Le programme d'appui à des familles de migrants (pour améliorer leurs conditions de migration-légale- et leur insertion en Espagne)
  - Le programme d'appui à des familles avec des enfants handicapés (information et premier diagnostic d'invalidité, dérivations vers d'autres institutions spécialisées)

- Le département d'appui à des organisations de quartiers et des organisations sociales avec 3 programmes:
  - Le programme Pouvoir local (recherche, formation, communication)
  - Le programme de formation (à des éducateurs communautaires)
  - Le programme de promotion à des micro-entreprises

2.2. Les approches du CVC

Le travail actuel du CVC se développe dans un pays qui connait d'importants changements politiques et sociaux avec l'accès à la présidence de la Bolivie d'Evo Morales, leader du mouvement social des producteurs de coca. C'est un moment historique où les secteurs les plus marginalisés de la société, par le biais de leurs organisations sociales arrivent au pouvoir

au plus haut niveau politique. L'État bolivien entre dans un processus de changements, de construction et consultations, avec notamment la réforme de la constitution (approuvée en 2009). Différents espaces de participation apparaissent ou sont réaffirmés. Les mouvements sociaux, les organisations sectorielles, les organisations indigènes, les organisations territoriales reconnues (OTB) peuvent prendre part, influencer, proposer, réclamer, même si parfois, apparaît une certaine instrumentalisation de certaines de ces organisations -(référence au livre : *Movimientos Sociales en tiempos de poderes*, coordonné par Maria Teresa Zegada, du Centre Cuarto Intermedio. Les membres du Centre Cuarto Intermedio, reconnaissent que ce contexte politique ouvre des espaces pour la participation des plus vulnérables, mais ils veulent réaffirmer leur indépendance totale avec le pouvoir politique).

Dans l'histoire de la Bolivie, les indigènes ont longtemps été exclus malgré leur présence majoritaire, et l'État niait leurs droits et ne reconnaissait pas leur identité avec ses valeurs propres, ses normes coutumières. Les lois ne s'appliquaient pas de la même façon pour tous. La nouvelle Bolivie en construction reconnaît dorénavant l'identité indigène et la pluralité de la nation. Elle ouvre de nouveaux espaces de participation pour que chacun puisse exprimer ses propositions et cherche à tenir compte des différences avec une certaine représentativité des divers groupes:

- ⇨ Le travail du CVC et particulièrement son département « appui aux organisations de quartier et sociales » se focalise sur la promotion de la participation citoyenne pour la construction du pays, avec des dynamiques qui permettent « de créer des droits » et d'avoir une certaine incidence pour que les politiques publiques soient réellement adaptées aux nécessités. Le CVC cherche à faciliter, encourager la construction collective, et réclamer des droits à l'État et aux pouvoir local, mais aussi proposer des orientations.

La population bolivienne a une certaine coutume de l'organisation, territoriale ou sectorielle: dans la cosmovision andine, rien n'est individuel. Dans les quartiers, il existe des groupes, des organisations locales. La population a, en outre, la coutume de la mobilisation pour soutenir ses demandes et sait réclamer des mesures sociales, des orientations, aux leaders politiques. Le caractère institutionnel est généralement assez informel en Bolivie et l'accès aux hommes politiques n'est pas impossible. Toutefois, ces dernières années, les mobilisations ont perdu de leur force et impacts (sans pour autant être faibles) et il semble nécessaire de rechercher comment renforcer l'incidence des groupes sociaux.

- ⇨ Le CVC considère que son rôle n'est pas directement politique et qu'il existe par ailleurs dans les quartiers des organisations légitimes et reconnues par l'État qui doivent porter les processus. Il focalise donc son propre rôle sur l'accompagnement aux organisations en cherchant à les renforcer, former ses leaders, appuyer leurs actions. Le CVC considère que ce sont les organisations qui doivent porter les processus face à l'État et avoir une certaine incidence sur les politiques pour qu'ils répondent à leurs nécessités. Le CVC ne veut pas se substituer aux organisations sociales bien qu'il ne soit pas facile de définir où commence et termine son propre rôle

Le CVC s'inscrit dans la compagnie Jésus qui a pour but la promotion de la foi et la justice (« il n'y a pas foi sans justice ») et définit son travail en Bolivie autour de 3 priorités:
- la formation des jeunes
- l'inter-culturalité
- la formation politique

⇨ Le CVC focalise son travail sur le changement social (théologie de la libération) et cherche à renforcer les organisations sociales et de quartier avec des activités de formation politique des citoyens. Ses stratégies cherchent à répondre à la fois à des nécessités (sans être trop assistancialistes), et renforcer des organisations pour favoriser des dynamiques collectives et donner une autre dimension à son travail. Dans les documents du CVC, c'est à partir de 2006 qu'apparait l'approche du « droit »: en plus du soutien à des « bénéficiaires avec des nécessités », il est proposé « de renforcer des citoyens et leurs organisations pour qu'ils réclament leurs droits ».

2.3. Les pratiques de droit

Les locaux du CVC sont situés dans un quartier sud de Cochabamba, concrètement à Valle Hermoso qui correspond au district 8 du municipe de Cercado. Le Centre Médical Andres Pedrón se trouve à côté de la Paroisse de Santa Vera Cruz, dans la zone sud à proximité. Les bureaux de la Fondation Sociale Uramanta et du Quarto Intermedio résident dans le district 12 de la zone Nord (zone résidentielle de la Ville).
Les pratiques de droit du CVC se concentrent dans les activités du département « appui à des organisations de quartiers et sociales » avec le programme « Pouvoir local ». Cependant, des pratiques de droits apparaissent de manière transversale dans les activités de l'autre département « promotion sociale » quand, au-delà des services offerts, le CVC cherche à favoriser et soutenir des dynamiques collectives:

- Dans le programme d'appui aux migrants, le CVC prend part à un réseau national qui cherche à influencer la création de la loi de migration en Bolivie (le CVC prend part à la « Mesa técnica » de Migration avec 16 autres organisations nationales)
- Dans le programme d'appui aux familles avec des enfants handicapés, le CVC favorise un travail avec les pères de familles pour qu'ils se regroupent en association et réclament des appuis à des institutions, à la commune etc.

Les pratiques de droit du CVC peuvent être résumées ainsi:

- ✓ Des activités de formation à la citoyenneté
- ✓ Le renforcement des organisations (avec la réalisation d'études et recherches, la formation de leaders, l'utilisation de divers outils communicationnels) et le renforcement de personnes pour augmenter les capacités d'incidence et réclamer des droits (« être organisés pour réclamer »)
- ✓ L'accompagnement de cas collectifs pour réclamer des droits avec un travail en réseau

Les activités de formation à la citoyenneté:

Le programme « formation » du département « appui aux organisations de quartiers et sociales » développe un travail avec des leaders d'organisations sociales et des jeunes pour favoriser leur participation comme citoyens. Le CVC offre 7 modules (avec 4 ou 5 ateliers par module): Histoire politique / Développement communautaire / Genre / Identité culturelle / Recherche / Communication.

Le renforcement des organisations pour accroître leur incidence

Les activités s'inscrivent dans le cadre d'un programme national, le programme « Pouvoir local » qui cherche à renforcer les organisations territoriales, leur participation et incidence.

Le CVC soutient les organisations pour qu'elles aient davantage d'incidence dans leurs activités. Les pratiques d'appui de la part du CVC incluent des activités d'études / recherches, formation, communication:

- **Recherche**: l'équipe du CVC effectue quelques études et recherches de terrain, avec les organisations (ou des groupes d'éducateurs populaires) pour mieux comprendre les contextes et adapter les stratégies. Par exemple, le CVC a effectué une recherche sur les organisations sociales qui représentent la population (qui sont-elles ?), leurs modes de fonctionnement et de représentation. Le CVC considère important que les organisations sociales prennent part aux études et recherches pour connaître leurs réalités et être amenées à réclamer leurs droits.
- **Formation**: l'équipe du CVC organise divers ateliers dirigés vers les jeunes et les leaders d'organisations communautaires pour améliorer leur connaissance des réalités et leurs compétences pour agir. Par exemple, le CVC a organisé des activités pour renforcer un groupe de 12 communicateurs populaires (NICOPs) avec des ateliers spécifiques: Rédaction et orthographe, production radiographique, dynamiques, histoire, analyse de la réalité nationale
- **Communication**: un des enjeux réside dans le fait que les demandes des populations (leurs réclamations des droits des citoyens) sortent de l'espace communautaire où ils vivent (la zone Sud de Cochabamba) pour se diffuser dans les sphères du pouvoir politique et de l'opinion publique. Le CVC facilite donc l'utilisation d'outils de communication pour diffuser les demandes. Le CVC rend possible la participation des organisations sociales (avec leurs besoins et droits niés) à des programmes de radio qui les mettent en contacts avec les responsables des services incriminés (l'entreprise de gestion de l'eau publique, la municipalité etc.). Un autre outil est la publication et la diffusion du périodique l'Uramanta (tirage à 500 exemplaires), l'organisation de représentations de théâtre, de diverses foires. Le CVC met un accent particulier dans la communication comme pratique en soi.

Accompagnement de cas collectifs avec la mise en réseau

Le CVC accompagne des organisations dans leurs processus sans vouloir assumer un rôle protagoniste. Il partage des idées pour enrichir les débats. Pour renforcer les processus, le CVC, bien qu'il ne prenne pas part directement aux dynamiques, facilite la mise en réseau des groupes concernés avec d'autres organisations, des réseaux locaux ou nationaux. Les pratiques d'accompagnement incluent cette articulation avec d'autres acteurs. De fait, le CVC participe à différents réseaux locaux (la « Cumbre » de la zone sud) ou nationaux (la « Mesa técnica » de migration, un réseau de participation et démocratie, le réseau « Pouvoir local » etc…).

2.4. Regards croisés

A partir de la présentation du CVC par ses membres (analyses, pratiques, rencontres avec quelques participants,), et de la présentation de quelques cas plus concrets (les Nicops, le comité pour la fermeture de la décharge de K'ara K'ara) les participants à ces échanges (ACIJ / Juristes Solidarités) ont réagi et souligné certains aspects qui apparaissent comme points de réflexion, défis:

⇨ **L'articulation entre les différents départements:**

Considérant la diversité des programmes et des stratégies, il-y-a-t-il une articulation ou une opposition entre les approches des deux départements (services / renforcement d'organisations) ?

L'activité de crédit apparaît plus comme un service et pourrait se situer dans le département d'appui « social ».

⇨ **Le positionnement du CVC**
Le CVC accompagne les processus, renforce les acteurs mais il apparait qu'il n'est pas toujours facile de décider s'il prend part ou non aux dynamiques, aux activités décidées par les organisations (mobilisations, réclamations…)
Quel est le rôle du CVC dans la transformation sociale ? Quel est l'impact attendu ? Pour le CVC ? Pour ce qu'il considère être ses « destinataires » ?
Quel lieu occupe l'État dans son approche ?

⇨ **Les objectifs du renforcement à des organisations**
Sur quel diagnostic se base le CVC quand il fonde son rôle sur le fait que les organisations ont besoin d'être accompagnées, renforcées ?
Qu'est-ce que signifie, dans le concret, l'« accompagnement » aux organisations depuis le CVC ? Depuis le programme Pouvoir Local ?
Quel regard avons-nous sur les organisations sociales ? Qu'est-ce que le CVC a identifié comme faiblesses au sein des organisations pour obtenir plus d'incidence ?

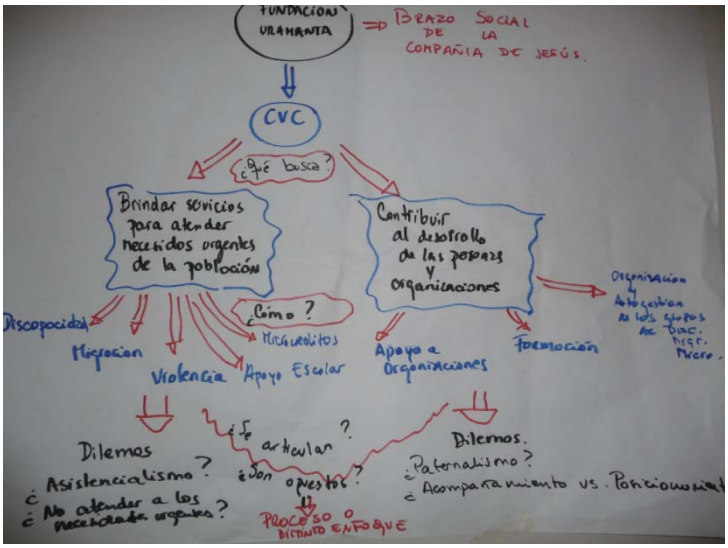

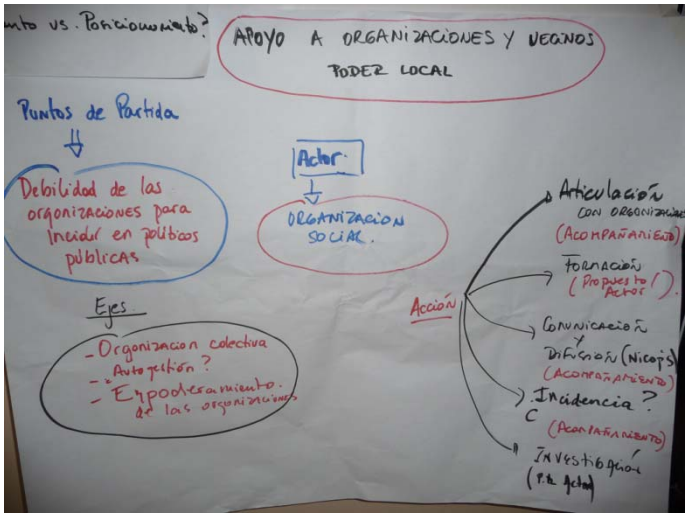

Schéma du regard croisé du CALC à au CVC (Cochabamba, 12/03/2009)

2.5. Commentaires

Avec un regard externe (du consultant qui accompagne les échanges), quelques commentaires peuvent être ajoutés:
Les pratiques de droit du CVC se concentrent sur des activités de formation et de renforcement institutionnel. Bien qu'il soit intéressant d'avoir une offre de formation avec des thématiques définies (les 7 modules), des outils, des processus définis, il peut être important parallèlement de ne pas avoir une offre prédéfinie et partir des nécessités concrètes de formation et préparer des modules « à la carte ». Des diagnostics institutionnels sont souvent des outils intéressants pour aider à identifier des priorités de formation.

Avec la multiplicité des activités, il existe un risque pour le CVC de dispersion à vouloir s'attaquer à beaucoup de problématiques. Il serait important de réfléchir sur les limites de son action en prenant en considération ses capacités propres (ses forces, difficultés, ressources humaines, financières) et sa pertinence dans le territoire (complémentarité avec d'autres acteurs ou duplicité et concurrence ?).
Un des défis pour le CVC peut être d'enrichir sa réflexion sur ses impacts et de systématiser ses pratiques et analyses.

Les pratiques de droit du CALC et du CVC s'inscrivent dans leurs stratégies institutionnelles et reflètent les approches et le positionnement de chaque institution.
Pour comprendre ces pratiques et les démarches, il est nécessaire d'avoir une lecture des contextes et des objectifs des institutions.

Les deux organisations utilisent le droit comme outil de développement et de justice sociale. Elles ont cependant des approches différentes dans des contextes variés, avec des objectifs spécifiques.

Troisième partie: rencontres et perspectives

L'analyse des pratiques et des approches a permis d'identifier des différences mais aussi des points de rencontres et des points d'intérêt communs pour définir de nouvelles actions.

Cette troisième partie présente les points en commun, les différences et les réflexions sur les perspectives.

1. Ce qui unit le CALC et le CVC

⇨ **Vouloir le changement social avec une construction collective:**
La construction pour tous d'une société différente, avec des droits pour tous
La construction collective
Que les nécessités soient satisfaites / que les « droits » soient respectés
Que les relations entre des acteurs sociaux soient moins déséquilibrées/ moins injustes
Le dialogue, la participation en renforçant des groupes aujourd'hui plus faibles

⇨ **Considérer que le droit est un outil (de plus) pour le changement social**
Exprimer des nécessités en droits
Un outil pour le citoyen actif et tous les habitants

⇨ **Pratiques de droit en commun:**

- Des activités de formation pour renforcer les personnes affectées pour qu'ils se reconnaissent, agissent comme « un acteur critique, un citoyen actif, un acteur autonome » et pour obtenir une dynamique collective
- Des activités de formation pour sensibiliser, ouvrir les acteurs au domaine du droit (exprimer des nécessités en droits)
- Des activités d'accompagnement pour que les acteurs définissent les résultats qu'ils attendent et décident des stratégies (de négociation / conciliation / mobilisation et manifestations)
- L'utilisation d'outils de communication (périodiques, radio) pour diffuser les demandes des populations d'autres espaces, envers d'autres acteurs (sur ces aspects, le CVC pratique l'outil « communication » avec davantage d'ampleur)

2. Les différences

⇨ **De positionnement**
CALC: « nous sommes un acteur en soi, autonome »
CVC: « Nous sommes un acteur qui accompagne, fortifie les organisations »

⇨ **De domaine d'action principale:**
CALC: « Prendre part à des processus collectifs pour exiger à l'État, pour réclamer les services publics »
CVC: « Favoriser la participation des citoyens et augmenter l'incidence des organisations sociales pour réclamer des services publics, des lois plus favorables, des espaces de débats, des ressources pour le développement, la légalisation de terres etc.»

⇨ **Les spécificités dans les pratiques de droit**

CALC: « Nous offrons des services juridiques et nous rendons possibles des processus judiciaires (nous sommes des avocats). Nous utilisons l'outil de « recours constitutionnel collectif ».

CVC: « Nous sommes une équipe pluridisciplinaire avec des pratiques de recherche-action. Nous développons des stratégies de mise en réseau avec d'autres acteurs pour renforcer les organisations, les processus ».

3. Les perspectives

Les échanges ont permis d'identifier pendant la mission de terrain des intérêts communs pour poursuivre les échanges sur l'utilisation du droit comme outil de changement social. La mission ouvre de nouvelles perspectives en termes de systématisation, publication conjointe sur les pratiques de droit, nouveaux échanges particulièrement sur les pratiques de formation à l'action collective et les expériences de « recours constitutionnel collectif ». Les perspectives ne sont pas celles « de réseau latino -américain » mais d'un ensemble de collaborations entre les deux (ou 3) organisations.

Le tableau récapitulatif suivant présente ces perspectives et les engagements (responsabilité et calendrier). Ce tableau est provisoire: il est issu des réflexions de la mission et devra être discuté par les différentes organisations qui valideront ou non les résultats et perspectives.

Quoi ?	Responsable / coordinateur	Pour quand ? (année 2009)
1/ Systématisations		
Rapport de mission: le processus et les résultats - Rapport en Espagnol et en français	Consultante	- Mi avril (version provisoire)
Systématisation des regards croisés - CALC/CVC - CVC/CALC - Juristes Solidarités/CVC/CALC	Viviana CALC Daniela CVC Magali Juristes Solidarités	Mai
2/ Publications		
Publication dans la revue « Études et Essais » du Quarto Intermedio de la Fondation Sociale Uramanta (en espagnol, 1000 exemplaires) « Le droit comme outil d'action » o Introduction o Partie théorique o Les pratiques de droit	Daniela CVC (coordination) Magali Juristes Solidarités (introduction) Viviana (apports depuis le CALC)	Juin

Quoi ?	Responsable / coordinateur	Pour quand ? (année 2009)
Fiches de systématisation d'expériences pour être publiées sur le site web de Juristes Solidarités (en espagnol.) Traduction au français et à l'Anglais o expériences du CALC (finalisées) o expériences du CVC	Magali Juristes Solidarités Susana CVC	Septembre
3/ Échanges		
Envoi d'informations du CALC au CVC sur ses expériences de formation de professionnels (clinique juridique) – échanges par courriers électroniques	Viviana CALC	Mai
Réflexion pour définir plus précisément les intérêts mutuels pour échanger sur les activités et outils pour la « formation de citoyens, le renforcement du pouvoir local » o La recherche - action o Les aspects communicationnels o Les pratiques de formation et de restitution Concertation pour définir la forme des échanges (futurs ateliers) et formuler un projet pour obtenir des ressources (pour financer des activités et du temps de travail)	Viviana Juliana CALC Daniela Rolando Susana CVC	Mi – mai
4/ Appui ponctuel		
Envoi d'informations du CALC au CVC sur les processus judiciaires et les stratégies « de recours constitutionnel collectif». Échanges sur les avancés des processus du CVC (Kara Kara).	Viviana CALC	Début avril

Tableau 2: Perspectives de l' étude préalable ACIJ – CVC- JS

4. Commentaires

Avec un regard externe (du consultant qui accompagne les échanges), quelques commentaires peuvent être ajoutés sur les perspectives:

⇨ La **participation de Juristes Solidarités**

Au cours de l'étude préalable, le CALC et le CVC ont identifié principalement des perspectives bilatérales (entre ACIJ / CVC) sans impliquer beaucoup Juristes Solidarités (ni d'autres organisations). Les organisations latino-américaines ont exprimé qu'elles ne

visualisaient pas bien encore comment l'association française pourrait renforcer leur action, ce qu'elle peut apporter.
Juristes Solidarités semble en effet parfois timide en tant que « force de proposition » et n'a pas mis en avant ce qu'elle pourrait, ou souhaiterait, apporter : l'association a été à l'initiative de ces échanges et ne veut pas se substituer aux organisations locales ni défendre à tout prix une participation future quelle qu'elle soit. La construction collective recherchée demande cependant de se reconnaître comme acteur et d'expliciter le rôle que chacun peut jouer, la plus value de chaque organisation. Juristes Solidarités pourrait expliquer plus concrètement quel est son rôle et ses apports dans d'autres réseaux (animateur, appui méthodologique – sur quels aspects ?- ouverture sur d'autres expériences..), et se positionner sur ce que pourrait être son éventuelle participation en Amérique Latine (proposer n'est pas imposer..).

- ⇨ La **montée en puissance progressive d'un espace d'échanges**

Le processus d'échanges entre 3 organisations a été complexe et il n'est pas apparu opportun au CVC et à l'ACIJ d'intégrer de nouveaux acteurs (avec d'autres approches à comprendre…). La conformation d'un réseau régional n'a donc pas été ressentie comme une priorité mais le souhait de continuer les échanges existe. Pour Juristes Solidarités, l'important n'était de toute façon pas la formation d'un « réseau » en soi mais bien d'un « espaces d'échanges ».

En suivant une règle de progression à petits pas, certaines activités évoquées (comme les échanges sur les pratiques et outils de formation) pourraient être menées en intégrant d'autres acteurs pour enrichir les débats. La recherche de financements pour de telles activités peut être d'ailleurs facilitée si les échanges bénéficient à de plus nombreux acteurs. Le CVC et CALC pourraient proposer et organiser ensemble des rencontres thématiques (définir les objectifs, le contenu, les résultats attendus, les démarches d'échanges, rechercher les financements) et Juristes solidarités pourrait collaborer en tant que centre de ressources pour permettre d'identifier d'autres organisations (latinos américaines ou non) qui pourraient également présenter leurs expériences et amplifier ainsi l' « espace d'échanges » autour d'une thématique précise.

Jusqu'à présent, l'ACIJ a participé à quelques dynamiques de réseau au niveau local mais ne participe pas à des réseaux nationaux ou internationaux. Le CVC par contre est plus activement impliqué dans divers réseaux locaux ou nationaux (le « pouvoir local », la participation citoyenne etc.) et internationaux. L'ACIJ et le CVC pourraient participer à des réseaux déjà formés pour recevoir certaines informations, pour mieux faire connaitre leurs expériences ou encore pour renforcer des actions collectives de plaidoyer. Il pourrait être intéressant par conséquent de recenser les divers réseaux qui existent en lien avec le travail du CALC et CVC (réseaux sur la défense des droits économiques et sociaux, réseaux contre la privatisation des services publics, réseaux autour de la décentralisation et de la gestion locale des ressources, etc.) et identifier leurs objectifs. Chaque organisation pourrait alors analyser ce qu'elle pourrait recevoir / donner dans ces nouveaux espaces d'échanges et se positionner sur une éventuelle participation.

Dans de nombreux cas, l'utilisation du droit permet de renforcer les mobilisations et les revendications des mouvements sociaux en Amérique latine (donner une autre ampleur aux revendications). Si le choix de Juristes Solidarités est de poursuivre vers la construction d'un réseau (ou consolider un « espaces d'échanges ») régional latino américain dédié plus spécifiquement aux pratiques populaires de droit, Juristes Solidarités pourrait analyser les avancées, points de blocage, thèmes de débats de certains des réseaux existants et réfléchir à la pertinence et les objectifs d'un nouveau réseau.

⇨ La **systématisation** des expériences

Au cours de cette étude préalable, le travail de systématisation d'expériences a du être abandonné pour laisser la place en priorité à des échanges entre organisations qui ne se connaissaient pas et des débats sur les concepts, approches et pratiques. Les demandes de systématisations et diffusion d'expériences ont cependant été renouvelées. Juristes Solidarités a proposé d'élaborer des fiches sur quelques pratiques du CALC et du CVC. Ce travail de systématisation pourrait être envisagé dans le futur avec plus d'ampleur et constituer un projet en soi. Juristes Solidarités de part son expérience pourrait accompagner ce travail de systématisation avec chaque organisation qui le souhaite (si des ressources en temps sont disponibles) ou accompagner quelques réflexions pour aider le CALC et CVC à définir leur processus de systématisation (quels objectifs ? quels processus - en interne ou externe, ateliers d'écriture- ? Quels outils ? Quels résultats attendus -publication, autres outils pédagogiques- ?) etc.

Juristes Solidarités pourrait également proposer d'intervenir pour approfondir les réflexions sur les concepts en tant que centre de ressources, et dresser un inventaire de positionnement à la lecture de fiches d'expériences (d'acteurs du monde entier).

Il existe au sein du CVC et l'ACIJ des pratiques et des approches différentes liées à des contextes divers et aux définitions particulières des concepts. Toutefois, il apparaît que le droit est utilisé dans ces contextes très différents comme un outil intéressant pour le changement social et la recherche de l'égalité.

Les organisations participant à cette étude préalable ne se sont pas reconnues dans les termes « pratiques populaires de droit » pour avoir une vision différente de « ce qui est populaire » et un positionnement de leur rôle comme un acteur en soi, ou un acteur qui accompagne le développement.
Cependant, des perspectives de collaboration apparaissent pour le futur et un souhait de poursuivre les échanges et la réflexion.

De nouvelles activités d'échanges, de systématisation et de publication d'expériences devraient voire le jour.

Conclusions

1. Vers le futur

Entre novembre et mars 2009, l'Association Civile pour l'Égalité et la Justice (ACIJ) de l'Argentine, le Centre Vicente Cañas (CVC) et la fondation Sociale Uramanta de Bolivie, et l'association française Juristes Solidarités (JS) ont partagé leurs expériences sur l'utilisation du droit comme outil de développement et transformation sociale. Les échanges portaient sur les expériences des deux organisations latino-américaines avec des apports de Juristes Solidarités depuis sa propre expérience en France et en tant qu'animateur de réseau. Une mission de terrain conjointe (entre l'ACIJ, le CVC et Juristes Solidarités) s'est déroulée du 3 au 7 mars 2009 à Buenos Aires, Argentine, et du 8 au 14 mars à Cochabamba, Bolivie.

L'objectif de ces rencontres était d'analyser les pratiques et d'identifier des points de rencontre et des perspectives de collaboration. Ces échanges étaient à l'initiative de Juristes Solidarités, projet d'étude préalable qui a pu se réaliser grâce à l'appui du F3E de France et d'autres partenaires de Juristes Solidarités (Mairie de Nantes, Mairie de Montreuil, Groupe Développement).

Le processus d'échanges a été ambitieux et complexe: les organisations ne se connaissaient pas, elles travaillent dans des contextes différents avec des démarches propres. Parallèlement, les termes de références n'avaient pas pu être construits en commun et la proposition d'étude s'est révélée mal comprise malgré les tentatives de concertation préalable. La méthode de travail proposée, le choix de la consultante et son rôle ont été également des sources de divergences et tensions.

La démarche d'échanges a demandé des efforts. Toutefois, le processus a permis d'échanger sur les contextes / les démarches / les positionnements / les pratiques, et d'identifier des points en commun, des différences, des perspectives. C'est une réussite en soi.

Au niveau de la réflexion, les échanges ont été enrichissants pour tous et ont interpellé chaque structure sur ses positionnements, y compris Juristes Solidarités qui était à l' origine de ces échanges sur les « pratiques populaires de droit ». Juristes Solidarités se définit comme un réseau de plus de 200 organisations dont l'objectif est justement d'identifier, de valoriser, diffuser des « pratiques populaires de droit » qui permettent le changement social. Dans les faits, le concept même de « pratiques populaires de droit » a été source de débats et a révélé des approches différentes:

- La définition de Juristes Solidarités des « pratiques populaires de droit » se centre sur le concept d'autonomie des personnes dans la défense et la réclamation de leurs droits. Juristes Solidarités pense que le droit n'est pas réservé aux seuls experts et appuie les processus d'appropriation du droit par les personnes concernées. « Les pratiques populaires de droit » regroupent l'ensemble des activités d'information / formation au droit des publics directement affectés, les dynamiques de mobilisation collectives créatrices de droit, et les expériences de résolution alternative des conflits. Le rôle de Juristes Solidarités est un rôle « de promoteur / facilitateur » qui donne un élan pour sensibiliser les mouvements collectifs à l'utilisation du droit (sans participer directement, sans accompagner) et soutient l'autonomie des acteurs. Juristes Solidarités facilite des échanges de savoirs, d'expériences, d'outils, de stratégies, pour que les personnes

affectées ne soient pas « des bénéficiaires avec des nécessités » mais « des citoyens avec des droits, » qui utilisent le droit pour le changement social.

- La position de l'ACIJ est différente: l'ACIJ questionne « ce qui est populaire » et ne se reconnaît pas dans un rôle « d'accompagnateur ou facilitateur de processus » mais comme un acteur en soi qui cherche à prendre part activement à un processus collectif en s'appuyant sur son expertise qui justifie sa légitimité d'intervention. Par conséquent, l'ACIJ revendique de pouvoir assumer son propre rôle et, du fait de sa spécificité institutionnelle, apporter un expertise en tant que juristes / avocats sur les terrains (et notamment en rendant possibles des processus judiciaires contre l'État). L'ACIJ n'est pas directement intéressée par les « pratiques populaires de droit » et « l'autonomie des personnes affectées » mais cherche surtout à « prendre part à des processus collectifs » en tant que juristes en facilitant la formation des personnes.

- Le CVC ne se reconnait pas dans les termes de « pratiques populaires de droit » car son action est plus centrée sur le développement social et économique en utilisant le droit comme un argument qui permet aux groupements de se consolider autour de revendications de leurs droits. Le CVC avait manifesté que son champs de travail était différent (notamment sans intervention directement judiciaire). Son action se rapproche toutefois de la définition de Juristes Solidarités de revendication, mobilisation et création de droits par les organisations, (dans le contexte bolivien très particulier) avec un rôle du CVC de facilitateur de processus.

Le processus d'échanges laisse beaucoup d'éléments de réflexion pour les organisations, y compris Juristes Solidarités, sur leurs actions, leurs propres rôles et les approches du droit.

Les perspectives pour le futur se centrent sur:

- ⇨ Une systématisation des regards croisés, comme produit de ces échanges
- ⇨ De nouveaux échanges entre le CVC et le CALC (échanges de pratiques, d'outils). Un des thèmes d'intérêt est celui des pratiques et outils de formation pour les acteurs / les organisations sociales (pour obtenir une construction collective avec des citoyens actifs, acteurs de droit) et sur les expériences du CALC de recours constitutionnel collectif
- ⇨ Une écriture en commun (entre ACIJ, CVC et Juristes Solidarités) d'un article sur « le droit comme outil d'action ». Cet article sera publié dans une revue du Centre Cuarto Intermedio, centre lié au CVC et à la Fondation Sociale Uramanta. La revue sera dédiée entièrement à ce thème.

L'étude préalable, à la base de ces échanges, a permis d'avancer dans la construction de perspectives bilatérales entre le CVC et le CALC. Il n'est pas proposé d'inclure pour l'instant d'autres structures régionales (latino-américaines) car le CVC et l'ACIJ préfèrent renforcer dans un premier temps la construction collective entre les deux organisations. La dimension de « réseau régional' » suggérée initialement par Juristes Solidarités n'a pas été appropriée par les partenaires latino-américains.

Pour Juristes Solidarités, les perspectives se concentrent sur la rédaction de quelques fiches de systématisation d'expériences du CALC et du CVC (avec les personnes du CALC et du CVC qui souhaiteront y prendre part) pour les diffuser sur le site Web de l'organisation française, et la rédaction de l'introduction de l'article collectif sur « le droit comme outil d'action ». La rédaction de fiches s'inscrit bien dans le travail de Juristes Solidarités car elle alimente la réflexion sur le droit, outil d'autonomie et s'inscrit dans son rôle de « centre de ressources ».

2. Recommandations

Vient maintenant le temps pour les organisations qui ont pris part à cette étude préalable, de partager et diffuser les conclusions en interne et prendre des décisions et des engagements sur les perspectives proposées.

En guise de recommandations, il semble important pour les activités futures de bien visualiser et évaluer les ressources financières qui seront nécessaires à la réalisation des futures activités, et plus que tout, les ressources humaines à mobiliser pour avancer dans la définition et mise en œuvre des activités que les organisations vont valider. Pour les activités d'échanges qui ne peuvent pas être effectuées par de simples envois de courriers et courriels et supposent davantage de ressources financières et de temps (comme par exemple, les échanges sur les outils et les pratiques de formation), il sera nécessaire de formuler une proposition de projet spécifique, avec des objectifs, calendriers, budget, et de chercher un (ou des) financement(s). Il sera souhaitable, le cas échéant, de bien définir les responsabilités de chacune des organisations pour la phase de formulation de la proposition pour ne pas perdre la dynamique avec le temps. Les divers scénarios dépendront bien sûr des moyens financiers et humains mobilisables.

Plus globalement, les différences d'approches qui sont apparues dans cet échange semblent inviter à une réflexion sur le réseau conformé par Juristes Solidarités et les divers membres autour des « pratiques populaires de droit ». Apparaissent cinq domaines de réflexion:

- Que signifient un travail et un fonctionnement 'en réseau' ? Autour de quel projet, de quelles valeurs, avec quelle identité et approches ? Comment faire pour que les divers acteurs se reconnaissent comme faisant partie intégrante du réseau ? Quelle est le rôle de l'animateur ou coordinateur de réseau ? D'où vient sa légitimité ?
- Un centre de ressources identifie, capitalise (ou facilite la systématisation d'expériences), et diffuse les expériences d'autres acteurs. Sur quels accords réciproques se construit ce travail de capitalisation et diffusion? Quels en sont les principes et les modalités (comment en amont se prépare l'accord donnant/donnant ?).
- Comment peut-on au sein d'un réseau « renforcer des organisations de pratiques juridiques (populaires) » de différents pays ? Comment se définit l'appui nécessaire? Qui peut apporter cet appui et avec quelle légitimité ? Comment soutenir la systématisation d'expériences (avec des méthodes, avec des fonds, du temps pour rédiger…) ?
- Peut-on défendre des concepts sans avoir de pratiques? Peut-on uniquement sensibiliser et promouvoir ou doit-on aussi être un acteur de terrain sur un territoire défini? Comment articuler ces différentes activités ?
- Quels sont les moyens nécessaires (minimaux) pour consolider la réflexion interne et les activités d'une association qui travaille en réseau ? Comment adapter les moyens aux objectifs et aux ambitions ?